

Association VALMORENCY
Colloque Jean FINOT
Samedi 1^{er} juin, mairie d'Andilly (95)



Vicissitudes du couple franco-allemand, raidissement du Royaume-Uni : où en est la construction européenne, dans un contexte de crise économique ?

Jean-Marie RICHARD



PLAN DE L'EXPOSE

L'état de l'Union Européenne

- | | |
|-------------------|---|
| Les chiffres clés | - la démographie
- le niveau de vie |
| Les institutions | - la chronologie des faits marquants
- le traité de l'Union Européenne (TUE)
et
- le traité de fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) |

L'Europe "puissance"

Les trois piliers de l'U.E.
La puissance à l'ère de la mondialisation.
Le point de non-retour.



Les "leaderships" au sein de l'U.E.

Les défis politiques actuels et le partage des tâches.

L'Europe d'hier, d'aujourd'hui, de demain et les prémonitions de Jean FINOT.

Pour comparer les visions de Jean Finot et l'Europe d'aujourd'hui, un siècle plus tard, il nous faut procéder à un voyage dans le temps.

Après une analyse à grands traits de la situation actuelle, comme Jean Finot nous nous laisserons aller au plaisir de la prospective pour les cinquante prochaines années en nous attardant sur les différentes associations des pays moteurs de la conduite du changement au sein de l'Union Européenne.

La nature contemporaine de la notion de "puissance", par sa nouvelle définition, nous permettra d'expliquer les écarts entre les "visions" du citoyen d'Andilly et les réalités d'aujourd'hui.



PREALABLE

Afin de décrypter l'aventure européenne, sans tomber dans un tropisme franco-français, je vous propose trois clés de lecture :

La notion de DIMENSION, celle d'un continent

- L'échelle géographique - 4 400 000 km² - trois fuseaux horaires,
- Le poids de la démographie – un demi-milliard de citoyens,
- L'héritage historique – 3 000 ans de rivalités et de guerres.

Le concept de CREATION, celle d'un nouveau monde

- Création de nouvelles institutions, cf. le principe de conviction,
- Modélisation de la démarche politique, cf. le principe de réalité,
- Nouvelle terminologie, principe de précaution face aux résistances culturelles.

La démarche CONSENSUELLE, celle d'une harmonisation acceptée

- Une obligation politique, cf. la règle de la double majorité ;
(pour les lois ordinaires)
 - 55 % des Etats membres
 - 65 % de la population

La genèse de l'Union européenne ne peut se concevoir qu'à travers une analyse systémique adossée sur ces trois critères, c'est la leçon de l'histoire.

L'état de l'Union européenne

(Pour s'approprier l'héritage de 60 années d'évolution)

▪ La géopolitique

Le rayonnement de l'U.E. est en partie conditionné par l'importance de sa population et son niveau de vie, deux critères qui illustrent le poids économique et la dimension géopolitique de l'Union.

La population

A 28 états (Croatie incluse), l'U.E. comptait fin 2012 :
508 170 400 habitants

On peut dégager cinq groupes d'Etats :

- Les poids lourds
(au-dessus de 60 millions d'habitants)
l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie

sous-total de 272 772 620 habitants, soit 53,6 %

- Les poids moyens,
l'Espagne et la Pologne

sous-total de 84 674 940 habitants, soit 16,6 %

Ces six pays totalisent un peu plus de 70 % de la population de l'Union.

- Les welters
(entre 7 et 20 millions d'habitants)
la Roumanie, les Pays-Bas, la Belgique, la Tchéquie, le Portugal,
la Grèce, la Suède, la Bulgarie, la Hongrie, l'Autriche
- Les poids légers
(entre 2 et 7 millions d'habitants)
le Danemark, la Croatie, l'Irlande, la Lituanie, la Lettonie, la Slovaquie,
la Finlande, la Slovénie
- Les poids plumes
L'Estonie, Malte, Chypre, le Luxembourg

Les perspectives d'adhésions :

- Les plus probables à moyen terme

les Balkans (Serbie, Bosnie, Albanie, Macédoine, Monténégro)
soit 18 447 581 habitants,

l'Islande,
soit 319 575 habitants

- Les adhésions probables, mais sur le long terme

l'association européenne de Libre Echange (l'AELE)
(Suisse, Norvège, Liechtenstein)
soit 12 626 405 habitants

Ce qui porterait le total à environ 540 millions d'habitants.

- Les adhésions possibles à long et très long terme

la Turquie – 74 724 269 habitants (dont 12 à 17 millions de Kurdes)

les ensembles orthodoxes et sud-caucasiens

l'Ukraine et la Moldavie, la Géorgie et l'Arménie, l'Azerbaïdjan,
soit 66 719 249 habitants

Sur les bases démographiques actuelles, le total général se hisserait à

681 millions d'habitants

qu'il faut mettre en regard du 1,3 milliard de Chinois, du 1,2 milliard d'Indiens, des 311 millions d'Américains ou des 143 millions de Russes.

Quel que soit le périmètre final de l'U.E.,
elle est et restera pour longtemps la troisième
concentration démographique sur la planète.

▪ Le Produit Intérieur Brut (PIB)

(calcul en Standard de Pouvoir d'Achat (SPA) qui élimine les différences de niveaux de prix)

A partir du PIB moyen de l'Union par habitant (base 100), les écarts semblent énormes entre le pays le plus riche, le Luxembourg (indice 271) et le plus pauvre, la Bulgarie (indice 46),

on compte :

- 6 pays au-dessus de 125
- 13 pays entre 125 et 75
- 6 pays entre 60 et 75
- 3 pays au-dessous de 60
(la Roumanie, la Bulgarie, la Lettonie)

Les quatre grands pays sont tous au-dessus de la moyenne, l'Allemagne (121), le Royaume Uni (109), la France (108), l'Italie (100).

Si on se limite aux 13 pays du tunnel statistique (75/125), on compte 373 millions d'habitants, soit 73,5 % du total de l'Union.

Maintenant comparons l'Union avec d'autres compétiteurs (année de référence 2011) et analysons la tendance :

Part dans le PIB mondial

PAYS	2005	2011
U.E.	30,35 %	25,08 %
Usa (*)	29,06 %	21,57 %
CHINE	5,02 %	10,43 %
RUSSIE	1,72 %	2,66 %

(*) PIB moyen par habitant aux USA (148)

L'U.E. reste la première puissance économique mondiale malgré la forte croissance des pays émergents.

Le niveau de vie de ses habitants est suffisamment homogène pour agréger les populations entre elles.

• LES INSTITUTIONS

La chronologie des faits marquants

CHRONOLOGIE	EVENEMENTS	DOMINANTES
≈ 2020	Extension des traités pour les composantes monétaires, budgétaires et fiscales	Confirmation des deux cercles européens : - Consolidation de la zone € - Approfondissement des règles de fonctionnement de la grande Europe.
2017	Procédure de décision définitive	Atteinte de la dimension politique d'une fédération d'ETATS NATION
2014	Nouvelle commission	
2009	Mise en place du traité Elections parlementaires	Premier "directoire" à forte visibilité Premier Parlement "politique"
2007	Traité de LISBONNE dit "traité réformateur"	Réécriture du projet de l'institution (27 états)
2004	"Constitution Européenne"	Consolidation politique et juridique des traités précédents (25 états)
2001	Traité de NICE	Adaptation du fonctionnement des institutions
1997	Traité d'AMSTERDAM	Elargissement du champ communautaire Montée en puissance du Parlement Européen (15 états)
1992	Traité de MAASTRICHT	Priorité à la COMMUNAUTE Débuts de coopérations politiques entre les 12 états signataires
1989	Chute du mur de BERLIN	Accélération de l'histoire
1957	Traité de ROME Communauté Economique Européenne (CEE)	Pour un développement économique harmonieux entre les Etats fondateurs
1950	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)	Première institution commune aux Européens (6 états)
1942	Rencontre en Suisse entre Robert SCHUMAN et Konrad ADENAUER	Projet de réconciliation FRANCE/ALLEMAGNE

- Par l'aboutissement de l'Union économique et monétaire rendue possible à l'horizon 2030, l'espérance des pères fondateurs se trouvera enfin réalisée.
- L'approfondissement de l'Union européenne, sous l'impulsion d'une nouvelle génération de responsables politiques, va se déplacer vers la notion d'Europe "puissance" et l'espace dit de "liberté, sécurité et justice".

Les traités institutionnels

Le traité de Lisbonne, même s'il a perdu son caractère constitutionnel, sauvegarde les principaux acquis du traité établissant une constitution pour l'Europe, signé en 2004, mais non ratifié.

Il améliore le caractère démocratique de l'Union en renforçant les compétences du Parlement en consolidant la Charte des droits fondamentaux et en renforçant l'Etat de droit. Il clarifie les valeurs de l'Union et réaffirme ses objectifs. Le traité de Lisbonne reprend, en les modifiant, le traité de Rome et le traité de Maastricht.

Du Traité de Rome au Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) : le traité de Rome est signé le 25 mars 1957 par les six pays fondateurs, il a institué le marché commun.

Cinquante ans plus tard il évolue pour devenir le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne (en vigueur le 1^{er} décembre 2009) suite à la signature le 13 décembre 2007 du traité modificatif dit "Traité de Lisbonne".

Il comporte :

- un préambule
- une partie sur les principes
- une partie sur la citoyenneté
- une partie sur les politiques de la Communauté
- il associe les pays et territoires d'outre-mer
- il décrit les institutions
- il précise les dispositions générales et finales.

Du Traité de Maastricht (1992) au Traité sur l'Union Européenne (TUE) : par la signature du Traité de Lisbonne le TUE complète le TFUE pour donner à l'ensemble une dimension quasi constitutionnelle.

Il comporte :

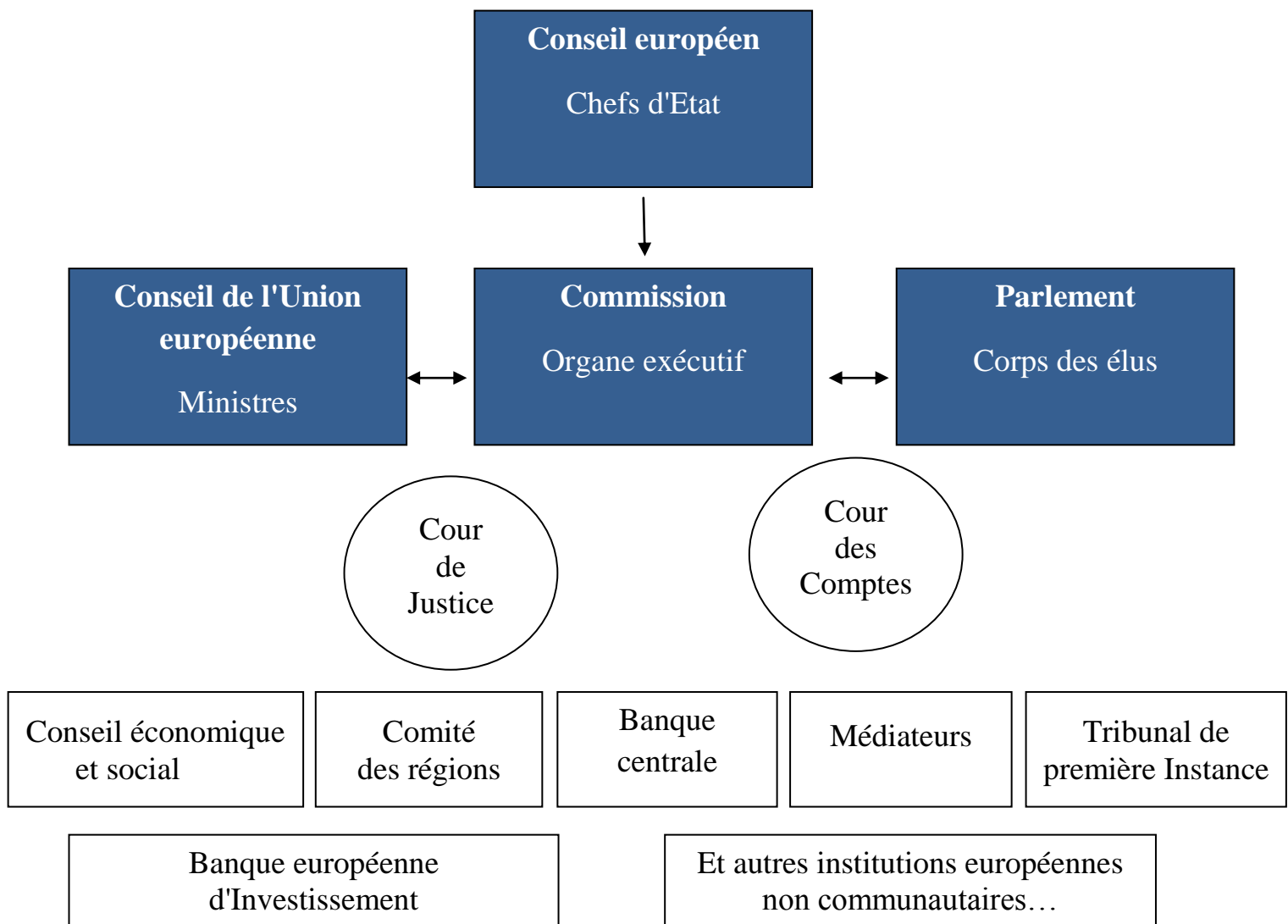
- un préambule
- un titre sur les dispositions communes
- un titre sur les principes démocratiques
- un titre sur les institutions
- un titre sur les coopérations renforcées
- un titre sur l'action extérieure
- un titre sur les dispositions finales.

Le tableau des compétences
(pour préciser les champs des possibles)

Compétences exclusives	Compétences partagées	Compétences de coordination
<p>Seule l'Union peut légiférer et adopter les actes contraignants.</p>	<p>L'Union et les Etats membres peuvent légiférer. Les Etats membres exercent leur compétence dans la mesure où l'Union n'a pas exercé la sienne.</p>	<p>L'Union dispose d'une compétence pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des Etats membres.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Union douanière • Etablissement des règles de concurrence • Politique monétaire pour les Etats membres de l'Eurogroupe • Conservation des ressources biologiques de la mer • Politique commerciale commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Marché intérieur • Politique sociale • Politique de cohésion économique, sociale et territoriale • Politique agricole et halieutique • Politique environnementale • Protection des consommateurs • Politique des transports • Développement de réseaux transeuropéens • Politique énergétique • Espace de liberté, de sécurité et de justice • Enjeux communs de sécurité en matière de santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique industrielle • Politique culturelle • Politique touristique • Politique d'éducation, de formation et de la jeunesse • Protection et amélioration de la santé humaine • Protection civile • Coopération administrative

L'architecture institutionnelle

(pour suivre le jeu démocratique des pouvoirs et contre-pouvoirs)



- Le Conseil européen est le moteur politique de la construction européenne.
- La Commission a l'initiative des lois
- Le Conseil des ministres et la Parlement européen ressemblent au "chambre haute et basse" d'un système bicaméral.
- La complémentarité des institutions est complète, démocratique, transparente et spécifique.

D'ores et déjà l'U.E. se déploie dans un cadre institutionnel nécessaire et suffisant pour atteindre la dimension politique de l'Europe "puissance".

Les symboles de l'U.E
(pour porter l'âme de la citoyenneté européenne)

Le drapeau européen

Les 12 étoiles représentent les peuples d'Europe et forment un cercle en signe d'union.
Elles sont le symbole de la perfection et de la plénitude dans la tradition grecque.



L'hymne européen

L'Ode à la joie de Ludwig Von Beethoven (sans paroles)

La devise de l'Union Européenne

In varictate concordia
ou "Unie dans la diversité"

Les valeurs de la charte des droits fondamentaux

Dignité
Liberté
Egalite
Solidarité
Citoyenneté
Justice

L'Europe "puissance"

▪ Les trois piliers de la puissance

Parler de l'Europe "puissance" sous-entend que tous les attributs permanents de la puissance aient été transférés à l'échelon communautaire, ce qui est loin d'être le cas.

Autrefois on parlait des droits régaliens, dans le langage communautaire on fait référence aux trois piliers (cf. le traité de Maastricht ou le TUE) :

- Le premier pilier qu'on peut qualifier de "pilier fondateur" concerne l'Union économique et monétaire, c'est le plus avancé.
- Le deuxième pilier recouvre les domaines de la politique étrangère et de la défense, on parlera du Service Européen d'Action Extérieure et de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense.
- Le troisième pilier traite les questions de liberté, sécurité et justice.

On peut dire que le troisième pilier, consécutif aux deux premiers, se mettra en place, pour les composantes Sécurité et Justice, au fil du temps.

Le deuxième, Affaires étrangères et Défense, connaîtra une croissance beaucoup moins mécanique. Transférer les compétences qui y sont directement rattachées nécessite une volonté politique forte et un minimum d'acceptation par les peuples.

L'impuissance actuelle de l'Union est caractéristique d'une migration politique et militaire d'un ensemble d'Etats souverains vers une Union fédérale.

Aujourd'hui quel état européen est assez puissant pour agir seul sur la scène internationale ?

L'Amérique ou l'Europe, la Nation ou l'intégration, tels sont les deux dilemmes fondamentaux.

▪ La puissance à l'ère de la mondialisation

La vision stratégique s'appuie sur cinq constats :

- La dégradation de l'environnement stratégique à la périphérie de l'Union appelle à une responsabilité accrue des Européens.
- Le cadre et l'espace européen offrent une continuité géographique, une ampleur de moyens financiers, humanitaires, policiers et militaires, bien supérieures à ce que peut mobiliser chacun des Etats membres.
- La relativité de la puissance américaine mettra de plus en plus les européens au pied du mur.
- C'est un mix de moyens civilo-militaires qui constituera un des attraits de l'Union.
- Le mix nécessaire des moyens militaires et civils rend inévitable des partenariats stratégiques avec d'autres acteurs internationaux.

La montée en puissance de l'Union comme acteur stratégique est inscrite dans le vent de l'histoire, mais la puissance politique n'est plus ce qu'elle était, au XXI^{ème} siècle, elle s'exprime en trois mots : globale, coopérative et acceptable. Il ne s'agit plus de choisir entre la force ou la norme mais de les combiner.

Une autre génération de responsables européens devra répondre à ces trois préalables :

1. Quelle relation souhaitons-nous établir avec les Etats-Unis ?
2. Quel système international souhaitons-nous contribuer à mettre en œuvre ?
3. Comment susciter et défendre l'évidence d'un "intérêt fédéral européen" ?

Unis, les Européens ont encore une chance de marquer de leur culture, de leur vision et de leurs intérêts, l'évolution du monde.

▪ Le point de non retour

Le point de maturité d'un pilier est atteint quand selon les règles de subsidiarité tout ce qui doit être transféré l'a été.

Les ensembles de compétences qui composent un pilier nécessitent un temps plus ou moins long pour être totalement opérationnels à l'échelon communautaire.

- Le premier pilier, l'Union économique et monétaire lancée officiellement à l'occasion de la signature du Traité de Rome (1957) devrait, après la ratification du prochain Traité budgétaire et fiscal (une sorte d'avenant au TFUE), être considéré comme totalement transféré vers 2030, à la fin du plan stratégique actuel.
- Le deuxième pilier, les Affaires extérieures et la Défense, dont les bases ont été scellées par le Traité de Maastricht (1992) et précisées par le Traité de Lisbonne (2009) nécessite, compte tenu des fréquences générées par les systèmes d'armes, par les migrations administratives et surtout culturelles nécessaires au monde diplomatique ou au renseignement, un délai de l'ordre de deux générations à partir du Traité de Lisbonne.
- Le troisième pilier, Liberté – Sécurité et Justice, lui aussi adossé aux deux traités précisés au paragraphe précédent, va dépendre de la cour européenne de Luxembourg qui va rendre ses premiers arrêts et par là fixer la jurisprudence. Il y a consensus dans les chancelleries pour admettre qu'il faudra au moins 25 ans pour commencer à voir se dessiner les grandes lignes du droit et probablement autant pour être en capacité de dire le droit.

Maintenant abordons le rythme de la gouvernance politique, la transversalité des trois piliers :

- Au niveau du Conseil, nos dirigeants disposent du PLAN STRATEGIQUE conçu pour une durée minimum de 20 ans (2010-2030).
- La commission et chargée de le traduire en PLANS d'ACTION d'une durée de 10 ans pour un plan, actuellement nous évoluons dans le plan (2010-2020) ; c'est le premier plan contraignant.

Le Conseil reste le grand architecte.
L'adhésion populaire profonde sera toujours affaire de génération.

Nous sommes dans la décennie du non-retour, à la signature du Traité complémentaire budgétaire et fiscale, nous aurons mis nos patrimoines collectifs en commun et donc de fait nos patrimoines individuels. Dès lors la nécessité de les protéger et de les faire fructifier nous obligera à forcer les résistances au changement et à achever les transferts du deuxième et du troisième pilier.

Si l'on en croit nos dirigeants, un nouvel âge d'or européen devrait voir le jour vers le milieu du XXI^{ème} siècle.

Pour conclure sur le thème de l'Europe "puissance", je citerai l'ancien Président de la République, Valérie Giscard d'Estaing, qui dans un discours récent aux élèves des classes préparatoires du célèbre lycée Henri IV, a dit :

"Nous sommes passés de la nécessité de la paix à la nécessité de la dimension. C'est-à-dire, voir grand, tout en donnant le temps au temps... et à la fin la nécessité finit toujours par l'emporter".

Les "leaderships" au sein de l'U.E.

Les défis politiques actuels et le partage des tâches.

▪ Le couple franco-allemand demeure central en Europe

L'Allemagne, la France et la partie nord de l'Italie constituent la plus grande zone industrielle du continent.

Il est évident que l'union fait la force, mais "ce qui rend la relation franco-allemande irremplaçable c'est l'approche par le droit, par un projet politique qui consiste à remplacer les rapports de force par des rapports de droit" (Sylvie Goulard, députée européenne, ancienne Présidente du Mouvement européen-France). C'est la dimension universelle de notre exemplarité.

Certes, aujourd'hui, il y a nécessité de s'interroger sur de nombreux points :

- La compétence monétaire est en passe d'être opérationnelle, mais la compétence budgétaire est seulement en train d'être testée et l'harmonisation fiscale à peine commencée.
- La démocratie à l'échelle européenne est à parfaire, la commission à 28 membres doit voir son effectif ramené à la moitié, la désignation du président de la commission devrait s'effectuer d'une façon plus proche des règles démocratiques, les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux doivent s'affirmer.
- La position britannique pousse à l'accélération de la réflexion sur l'économie sociale de marché et sur des approches nouvelles, flexibles, adaptables et ouvertes sur la diversité.

Donc, l'Union européenne va avancer sur trois axes :

1. Mise en place des institutions indispensables pour permettre à la zone EURO, délivrée de l'hypothèque britannique, de devenir un espace économique intégré d'ici à 2030, une communauté monétaire, budgétaire et fiscale à la dimension des enjeux du XXI^{ème} siècle.
2. Aboutissement de la réforme de la grande Europe (aujourd'hui à 28, demain beaucoup plus), pour adapter ses institutions et achever le marché unique.
3. Communautarisation des affaires étrangères, de la défense, de la sécurité et de la justice.

Si le changement se consolide par les peuples, il est conduit par les élites, ce qui se traduit au niveau des relations interétatiques par autant de leaderships que de problématiques.

▪ Le partage des tâches

Pour la zone EURO, le couple franco-allemand tire le changement.

Le décrochage économique et démographique de la France par rapport à l'Allemagne constitue un risque réel de difficultés.

L'Allemagne ne peut pas conduire seule l' "EUROLAND" en vertu du principe de consensus, elle a notamment besoin de la France pour relayer sa pensée auprès des pays de l'Europe du Sud et certains pays de l'Europe centrale et orientale. L'histoire laisse des traces indélébiles.

Le binôme franco-allemand est condamné à fonctionner encore un certain temps, en attendant le jour où l'approche communautaire prendra le pas sur l'approche intergouvernementale. C'est en fait la seule porte de sortie pour l'Allemagne en cas de crispations, mais ce serait aussi une perte d'influence pour la France.

Pour la réforme de la grande Europe, le débat sera vraisemblablement dominé par le dialogue entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

La Grande-Bretagne a toujours affirmé que le marché unique est son objectif principal.

La France, par la baisse de son influence suite notamment au refus du traité constitutionnel, s'est disqualifiée pour participer activement aux négociations.

L'Allemagne, par son poids diplomatique lors des négociations du traité de Lisbonne, s'est affirmée comme promoteur d'une Europe démocratique et intégrée la plus large possible.

C'est du résultat de l'entente entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne qu'un nouvel élargissement sera envisageable pour des pays comme la Turquie ou l'Ukraine.

Pour le deuxième pilier, la politique étrangère et la défense, l'alliance franco-anglaise est à la pointe des avancées.

La France et la Grande-Bretagne sont les seuls pays d'Europe à être membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La couverture diplomatique et consulaire de ces deux pays est de très loin bien supérieure aux autres nations européennes, y compris l'Allemagne.

Les forces militaires de la France et de l'Angleterre représentent plus de 40 % du budget total de la défense de l'Union.

Seules la France et l'Angleterre possèdent l'arme nucléaire.

Les accords de Saint Malo (1998) et de Lancaster House (2010) confirment la primauté de ces deux pays en la matière.

L'Allemagne cherche encore sa place, mais là aussi le poids de l'histoire se fera sentir encore pendant longtemps.

Le groupe de WEIMAR -France-Allemagne-Pologne- complété depuis 2010 par l'Espagne et l'Italie va probablement s'organiser sous la forme d'une coopération structurée permanente. L'organisation des forces conventionnelles confiera à la France et à l'Angleterre les capacités d'intervention de première ligne et au groupe de Weimar les actions de soutien.

C'est dans le cadre du deuxième pilier que la France est en position de force au sein de l'Union. C'est une des explications des choix budgétaires récents de notre pays.

Le troisième pilier -Liberté-Sécurité-Justice- devrait connaître une genèse différente des cas précédents, en effet :

La réflexion sur la composante Liberté, domaine des Droits de l'Homme, est conduite par le Conseil de l'Europe à Strasbourg depuis 1949, elle est "communautarisée" par la charte des Droits fondamentaux et reconnue par le traité de Lisbonne.

La croissance des composantes Sécurité et Justice est beaucoup plus pragmatique.

La sécurité aux frontières et les partages d'informations s'organisent (FRONTEX – EUROPOL) mais on est encore loin d'une police type "fédéral" et toujours pas de procureur européen.

Côté justice, les tensions entre la Cour de justice européenne de Luxembourg et les chancelleries nationales ne font que commencer. La compatibilité entre le droit écrit et le droit anglo-saxon n'est pas encore acquise.

Jusqu'à présent, le changement est le fait de la volonté d'un triumvirat -France-Allemagne-Angleterre.

L'impossibilité et donc l'absence d'un binôme leader reconnu pourrait faciliter la prise de pouvoir par les institutions européennes (commission – parlement).

Dans le contexte européen, la réflexion multidirectionnelle est bien plus porteuse que celle d'un leader, fut-il éclairé et composé d'un binôme.

C'est la condition pour que le consensus soit à l'échelle du continent.

L'Europe d'hier

Avant le premier conflit mondial l'Europe, par l'élévation de sa pensée, par la puissance de son économie, par sa présence sur tous les continents – le soleil ne se couchait pas sur l'empire britannique – rayonnait sur la planète. Sur terre et sur mer les nations européennes faisaient régner leur ordre.

Le monde était plus simple, en 1900 le secteur primaire qui regroupe les activités agricoles et minières comptait pour la France 43 % de la population active et le secteur secondaire (les activités industrielles) 30 %. Le secteur tertiaire (essentiellement les services) atteignait à peine 27 %.

Certes l'Europe était fractionnée selon les règles du traité de Vienne (1815), l'opposition entre l'Europe démocratique, pour l'essentiel représentée par le Royaume-Uni et la République française, et l'axe germano-autrichien dirigé par des régimes forts, aux tentations hégémoniques sur le continent européen, ne pouvait qu'inquiéter un homme cultivé et attentif comme Jean Finot, polonais de naissance.

Son espérance universaliste s'appuyait d'abord sur un rééquilibrage des forces intra-européennes, condition incontournable pour maintenir la paix et donc le rayonnement européen.

Cette vision politique se traduisait par un activisme pour renforcer les alliances, notamment entre la France et l'Angleterre. A l'époque, les alliances étaient surtout commerciales et militaires, elles pouvaient donc encore se décréter. Avec cette approche, les composantes au mieux s'additionnaient, au pire, se neutralisaient.

1914, l'histoire décevante en a décidé autrement.

L'Europe d'aujourd'hui

Après deux guerres civiles, la perte des colonies, une longue période d'occupation soviétique et un protectorat américain continu, la nouvelle Europe est en reconstruction, c'était l'objet des chapitres sur l'état de l'Union et l'Europe "puissance".

L'Europe espérée de Jean Finot est virtuellement une réalité. Cependant, aujourd'hui, notre espace européen n'est plus le même sur les plans économiques, culturels et démocratiques.

Un siècle plus tard, le secteur primaire en France ne représente plus que 3 %, le secteur secondaire à peine 25 %. Le secteur tertiaire avec 73 % occupe l'essentiel de la population active. Le monde des services et du savoir s'est imposé et avec lui son corolaire ; la complexité économique, juridique, diplomatique et l'émergence des médias et de l'opinion publique. Les rapprochements sont devenus complexes et lents, d'autant que par la volonté politique des pères fondateurs, constamment relayée depuis par le Conseil européen, le résultat doit être plus grand que la somme des parties.

"Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes".

(Jean Monnet)

L'édifice est en cours d'élévation, mais comme nous l'avons précisé, un siècle d'efforts ne sera pas de trop pour confirmer le rêve du visionnaire.

L'Europe de demain

En l'an 2000, l'ONU officialisait le pacte du millénaire qui consacrait les pays émergents, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine...), le nouveau monde sera multipolaire.

En conséquence, l'Europe de Jean Finot est celle de la deuxième moitié du XXI^{ème} siècle seront bien différentes.

Notre Europe pacifiée et pacifique, caractérisée par une volonté d'approche globale du traitement des crises et le refus de tout expansionnisme, sera respectée et écoutée sur sa zone d'influence comme sur les autres continents.

Elle devra apprendre, au risque du déclin, à peser sur la marche du monde dans le cadre de l'ordre onusien, c'est-à-dire sans imposer.